

Délibération n°2024-004

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13
Date de	
Convocation	Affichage
15/03/2024	15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Marianne DRIEUX, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Marie-Andrée MAHIEUX

Procuration : MM. Jean - François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROË, Tanguy HERREMAN donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Patricia DOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote d'une subvention de 3 000,00€ au Centre Communal d'Action Sociale de STEENE.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2024 à l'article 657362 « subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 13
Votes contre : 1
Abstention : 1

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 27 MARS 2024

et publication,

le 27 MARS 2024

ou notification

du

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Patricia DOUAY



Patricia Douay